

Un produit suspect dans les cuves de la Solic : Des centaines de mètres cubes à Limoges, Le Palais et Guéret

Limoges. — Les cuves de la SOLIC (Société Limousine de Carburants), à Limoges et Guéret, sont remplies d'un produit suspect, voire dangereux. Des analyses officielles sont en cours, mais selon nos informations, cet étrange « carburant » comprendrait des résidus fluorés et du pyralène. Des composants particulièrement toxiques dont la combustion, interdite par la loi, dégage de la dioxyne, le fameux « poison de Sévésco ».

A travers cette nouvelle affaire SOLIC, c'est la personnalité de Henry Jouzier, le dirigeant de fait du groupe — son fils Stéphane en est l'officiel P.-D.G. — qui se retrouve sur la sellette.

Les courses de relais de chauffeurs

Quel est donc ce produit que la SOLIC et Sénergies (la société d'exploitation de chauffage du groupe) vend ait sous le nom de gaz-oil ou de fuel ? Des analyses sont en cours dans un laboratoire de Limoges. Ces derniers jours, en effet, des prélèvements ont été discrètement opérés par les services de la répression des fraudes et des douanes qui ont d'ailleurs placé les cuves sous scellés, dans les dépôts de Limoges, Le Palais-sur-Vienne et Guéret.

Selon les informations que nous avons pu recueillir, le produit en question, massivement importé de Hollande et Belgique depuis des mois sous l'appellation de « résidus d'huiles bitumineuses », contiendrait bien du pyralène et des résidus fluorés.

Les premières importations remontent à octobre 1987, alors que les sociétés d'Henry Jouzier (SOLIC, huiles Forbell, Sénergies...) poursuivaient leurs activités sous le contrôle d'un syndicat parisien, depuis le scandale de la première affaire SOLIC. Des livraisons relativement faibles : une vingtaine de camions de 24 tonnes, puis trois fois moins en novembre.

En décembre 1987, Henry Jouzier bénéficie d'un concordat prononcé par le tribunal de Commerce de Limoges. Stéphane Jouzier devient, à 19 ans, le P.-D.G. de D.P.I., la société holding du groupe SOLIC, et Henry Jouzier a désormais les mains totalement libres.

Dès le début de 1988, les « résidus d'huiles bitumineuses » franchissent en quantité la frontière franco-belge : environ 1.000 m³ rien qu'en février-mars ! Henry Jouzier demande à ses chauffeurs d'accomplir de véritables courses de relais : chaque semi-remorque « descendant » des Pays-Bas s'arrête sur un parking au nord de Paris où attend un autre tracteur qui prend aussitôt en charge la citerne pleine.

Le chargement est parfois livré directement à certains gros clients de Jouzier, en Limousin, mais aussi dans le Vaucluse ou le Tarn. Par magie, les « résidus d'huiles bitumineuses » sont ainsi vendus comme fuel ou gaz-oil. Quand le produit n'a vraiment ni l'aspect ni la « qualité » d'un médiocre carburant, il est cependant addi-

tionné de 20 % à 40 % d'un authentique produit pétrolier, le CBL 500.

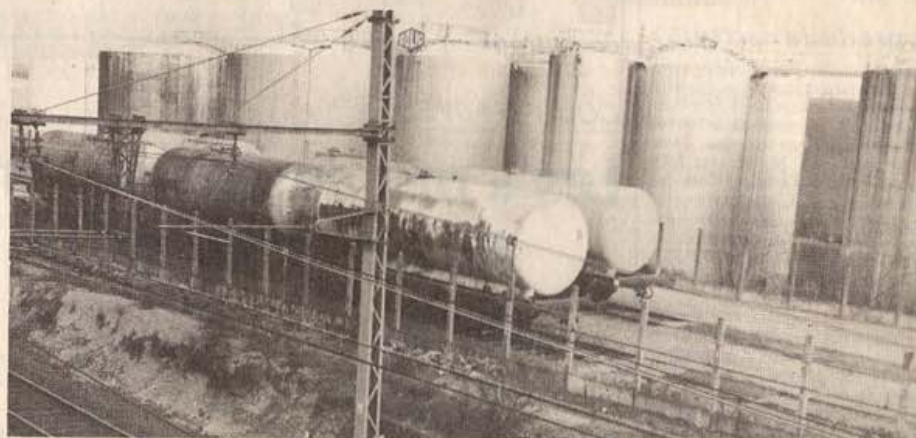
Les mains pleines de boutons...

Reste que tout cela ne carbure pas très bien. Des incidents surviennent sur des chaudières ou dans les moteurs des véhicules ou engins de divers clients. A chaque fois Henry Jouzier « arrange le coup »... Un transporteur routier vient cependant de déposer une plainte.

Et puis un vrai pépin survient : un employé de Sénergies, chargé du chauffage d'une annexe d'un centre hospitalier du centre de la France, se retrouve les mains pleines de boutons après avoir manipulé le « fuel ». Comme en plus il a beaucoup de mal à faire fonctionner le brûleur, il demande une expertise du produit à l'A.P.A.V.E. (Association des Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques, structure privée de contrôle pour les professionnels de ces secteurs et leurs clients). « Vous faites brûler ça ? Arrêtez de suite », téléphone depuis Paris le technicien de l'A.P.A.V.E.

Informé, Henry Jouzier ne s'émeut guère et ordonne d'utiliser le produit. L'employé qui, en outre, n'était pas payé depuis plusieurs mois, refuse. Là-dessus, la direction de l'hôpital ne renouvelle pas le contrat qui la liait à Sénergies. Mais la cuve, toujours pleine, existe encore aujourd'hui.

Un autre incident vient gripper la mécanique. Trente camions de « résidus d'huiles bitumineuses » sont bloqués à la frontière : fidèle à sa vieille habitude, Henry Jouzier a « oublié » de payer la société qui effectuait le dédouanement. Le patron de la SOLIC passe alors par un autre importateur, Danzas, une importante société de transport routier.



● Le dépôt de Ventenat, au Palais-sur-Vienne : 80 tonnes d'un produit vraisemblablement toxique dans les cuves. Il y en a 400 m³ à Guéret.

Opération simultanée

Le dernier incident concerne le secteur hôtelier de la SOLIC : il s'avèrera cependant fatal. Las de ne pas toucher leurs salaires depuis des mois, les employés de l'« Hôtel du Golf », à Limoges, manifestaient leur mécontentement le 8 septembre dernier. Henry Jouzier s'en tire par des menaces et des licenciements qui lui valent plusieurs condamnations aux Prud'hommes. Et surtout il a à nouveau attiré l'attention sur lui : dès lors, plusieurs services officiels vont s'intéresser, très discrètement mais de très près, à ses agissements...

D'où l'opération déclenchée mardi et mercredi, simultanément dans les dépôts de Limoges (Saint-Lazare), Le Palais (Ventenat) et Guéret. On estime à plusieurs centaines de mètres cubes (peut-être quatre ou cinq cents) le volume du produit entreposé à Guéret. Il y en a 80 m³ à Ventenat et plusieurs dizaines à Saint-Lazare. Des enquêteurs des

douanes seraient également intervenus à Paris, rue du Maréchal-Harisse (VII^e) dans le domicile parisien d'Henry Jouzier qui sert de siège social au groupe. Le patron de la SOLIC devait être entendu aujourd'hui.

Henry Jouzier risque très gros. En important frauduleusement un produit interdit d'utilisation, il s'expose à une masse considérable de droits et de pénalités,

proportionnels aux volumes importés. D'autre part, le ministre de l'Environnement sera vraisemblablement amené à engager des poursuites contre l'utilisation de produits toxiques. Et il devra sans doute aussi faire face à la fraude fiscale que constitue les manipulations des additifs dans les car-

burants.

La nouvelle affaire SOLIC va constituer un énorme scandale dans le secteur pétrolier français. Et la suite de l'enquête pourrait ménager bien d'autres surprises — façon de parler — sur les activités d'Henry Jouzier.

Yves BOURGNON.

ROBIN DES BOIS

Association de protection de l'Homme et de l'environnement

14, rue de l'Atlas - 75019 Paris
01.48.04.09.36

Le Populaire du Centre
11 février 1989

Du fioul hautement suspect

Un fournisseur de carburant est accusé d'avoir vendu du carburant contenant peut-être du pyralène. A Limoges, l'affaire inquiète les autorités.

LIMOGES :
Alain LONDEIX

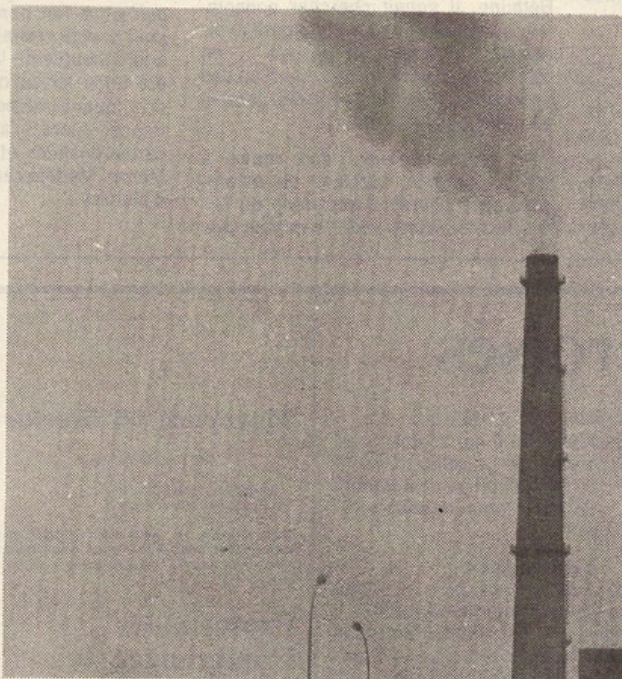
Des huiles de récupération dans le fioul : on a frôlé plusieurs fois la catastrophe à cause d'un fournisseur indélicat qui n'en était pas à son coup d'essai.

Au 9, rue Santos-Dumont, à Limoges, le service des brigades des douanes a apposé les scellés sur un réservoir enterré et sur une citerne routière contenant 300 m³ de fioul frelaté, appartenant à la Solic (Société limousine de carburant). Même opération pour deux réservoirs aériens contenant 80 m³ au Palais-sur-Vienne, en Haute-Vienne, et sur cinq autres cuves et neuf wagons-citernes, pour environ 100 m³, à Guéret, dans la Creuse. Depuis le début de l'année dernière, les livraisons de fuel de la Solic, par le biais de sa filiale pour le chauffage Senergies (Société pour l'exploitation rationnelle des énergies), ou de gazole étaient marquées par de multiples incidents sur les chaudières ou les moteurs, lesquels tombaient mystérieusement en panne.

Dernièrement, un employé de Senergies chargé d'une installation à l'annexe d'un centre hospitalier du centre de la France se retrouva les mains couvertes de boutons.

Autant d'indices qui mirent la puce à l'oreille des douaniers. « Nous avons été à l'origine de la découverte de cette affaire, explique Raymond Jaunait, directeur régional des douanes Limousin-Poitou-Charentes. Une enquête est en cours en ce qui concerne les importations de produits suspects; mais rien n'a encore été signifié à la Solic. »

En revanche, la direction ré-



Dans la région de Limoges, de la dioxine a-t-elle été dégagée dans l'atmosphère ?

gionale de l'industrie et de la recherche a dressé plusieurs procès-verbaux pour stockage illégal de produits industriels et saisi le parquet de Limoges, le 9 février. « Nous surveillons ces produits et nous nous sommes assurés qu'il n'y avait aucun risque de fuites », dit-on à la préfecture de la Haute-Vienne, à Limoges, où le préfet Philippe Loiseau a déposé plainte au titre du droit commun.

Actuellement, des prélèvements de ce fioul frelaté, apparemment mélangé à des huiles de récupération, sont analysés par le laboratoire de contrôle des eaux de la ville de Limoges et par le laboratoire des douanes à Paris. « Nous recherchons

certaines PCB, englobant ce produit organique connu par le grand public sous l'appellation de pyralène. Il existe une myriade de PCB. A Limoges, nous cherchons à les exprimer avec des étalons de type DP5 », indique Blandine Lesponne, responsable du laboratoire.

Interdit en France

Ce n'est que demain matin que les premiers éléments de réponse permettront de se faire une idée sur la présence ou non de pyralène. Les résultats seront alors transmis à la direction régionale de l'industrie et de la

recherche et au service de la répression des fraudes.

Au début des années 1980, la Solic défrayait déjà la chronique avec de nombreuses affaires éclatant sur le plan social (salaires impayés, suppressions d'emplois), et les assignations s'accumulaient au tribunal de commerce. En février 1985, les employés de l'hôtel du Golf, à Limoges, appartenant à la Solic, las d'attendre indéfiniment leurs chèques de fin de mois, retenaient même le PDG, Henri Jouzier, dirigeant d'un groupe qui sera ensuite mis en règlement judiciaire et toujours sous le coup d'inculpations.

Au début de l'an dernier, bénéficiant d'un concordat prononcé par le tribunal de commerce de Limoges, Stéphane Jouzier, une vingtaine d'années, fils d'Henri, devenait président de DPI, société holding du groupe Solic ne comportant plus que trois sociétés, la Sasaic (Société auxiliaire de financement d'aménagement d'intérêt collectif), Senergies et les huiles Forbell, à Graulhet, soit une trentaine de salariés.

Il semble que les importations de « résidus d'huiles bitumineuses » en provenance de Rotterdam et de Belgique se produisaient depuis le mois d'octobre 1987, alors que les sociétés d'Henri Jouzier poursuivaient leurs activités sous le contrôle d'un syndicat parisien.

Les regards sont maintenant tournés vers les laboratoires d'analyses où les résultats doivent déterminer avec précision la nature des résidus mélangés au fioul et au gazole. S'agit-il de pyralène ? Ce produit hautement toxique à la combustion, interdit depuis 1986 en France, est très coûteux à faire disparaître.

A. L.

COUPAGE

Fioul frelaté, huile inculpée

Le directeur de la Solic, la société qui commercialisait un combustible allongé avec des huiles usagées, a été écroué jeudi.

L'enquête sur le trafic de fioul frelaté à Limoges (« Libération » du 13.02.89) avance à grands pas. Le directeur de la Société limousine de combustibles (Solic), Jacques Sourdioux, a été écroué jeudi soir à Limoges. Il est inculpé de « dépôt de résidus sans autorisation » et de « tromperie sur les marchandises », sur la foi de ses propres déclarations.

C'est au début de la semaine dernière que les services des douanes et de la répression des fraudes sont intervenus,

sur « information », dans les trois dépôts de la Solic, deux à Limoges et un à Guéret. A la recherche d'un éventuel « coupage » des fioul et gas-oil commercialisés par la Solic, les enquêteurs, intrigués par les odeurs nauséabondes et inhabituelles dégagées par les produits, ont placé les cuves sous scellés après avoir effectué une série de prélèvements. Simultanément, le service des enquêtes douanières a procédé à une série de visites dans les sociétés du groupe DPI (Division pétrole investissement)-dont dépend la Solic, à Paris, Limoges, Toulouse, Cholet et Chelles.

Une importante quantité de documents ont été saisis.

D'ores et déjà, il est établi que la Solic a distribué des combustibles suspects dans de nombreuses régions. A Bourges, des livraisons ont été retrouvées par les services de la Direction régionale de l'industrie et de la recherche, notamment dans les cuves de l'hôpital. Ces stocks ont été placés sous scellés. En Corrèze, un transporteur a également déposé plainte après avoir reçu une livraison jugée suspecte. Le préfet de la région Centre a d'ailleurs demandé à ses services de recenser rapidement les stockages de produits Solic.

Une douzaine de résultats d'analyses très partiels, ont été communiqués jeudi par la préfecture de Haute-Vienne. Seuls, deux échantillons recèlent des

traces de pyralène, 30 et 40 ppm (parties par million, équivalent à des grammes par tonne), au-dessous des normes admissibles qui sont de 50 ppm dans les huiles et de 100 ppm dans les autres liquides. En revanche, selon des sources proches de l'enquête, un wagon immobilisé à Guéret serait à plus de 60 ppm.

Reste à connaître la nature exacte des liquides. Selon le ministère de l'Industrie, ces analyses ont été confiées aux laboratoires de la répression des fraudes à Marseille et Lyon. Les résultats ne seront pas connus avant un mois. Si la présence d'huiles usagées et de déchets toxiques était confirmée, l'hypothèse d'un trafic international de déchets s'en trouverait confortée. En effet, la Solic importait depuis plusieurs mois des quantités importantes d'un produit baptisé « résidu d'huile bitumineuse », acheté à la Rotterdamse Bilge Service, aux Pays-Bas. Un produit qui aurait servi de matériel de base pour des mélanges avec d'autres hydrocarbures, commercialisés ensuite comme fioul. Une pratique finalement assez répandue en France. On estime ainsi que 125000 tonnes d'huiles usagées, éventuellement additionnées d'autres liquides toxiques, échappent chaque année aux circuits officiels de ramassage et de retraitement. Pour terminer en grande partie dans les chaudières, en toute illégalité.

Guy BENHAMOU

Libération

18-19 février 1989

ROBIN DES BOIS

Association de protection de l'Homme
et de l'environnement

14, rue de l'Atlas - 75019 Paris
01.48.04.09.36